

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DDCT 79 Subventions (47.500 euros) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris les 8, 9 et 10 Juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Vu la saisine pour avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association A TOI THEATRE (10225) pour son projet intitulé « STAGE INTRODUCTION AU TRAVAIL THÉÂTRAL » (2020_10566). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR (9510) pour son projet intitulé « Séjour Ados » (2021_00279). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle en cours pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association AVENIR + (188931) pour son projet intitulé « Raccroche-toi à tes rêves » (2020_10580).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association CITE PHARES (190681) pour son projet intitulé « Une coopérative éphémère de jeunesse à Paris » (2020_10518).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association LA CRAVATE SOLIDAIRE (180350) pour son projet intitulé « Coup de Pouce hors les Murs - Permanence emploi à La Grange aux belles » (2021_00315). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association LIGUE D'IMPROVISATION FRANCAISE IDF PARIS (18265) pour son projet intitulé « Jeunesse Trophée d'Impro » (2021_00144).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association OASIS 18 (9522) pour son projet intitulé « Bande dessinée numérique "Oh le taré BD" » (2020_10564). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention en cours pour le projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association SALLE-SAINT-BRUNO pour son projet intitulé « Réseau de proximité jeunesse emploi » (2020_10611). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SIMPLON.CO (191995) pour son projet intitulé « Ligne Jeunesse Défi E-Farik, projet de fabrication numérique solidaire » (2020_10573). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association A. MEQUIGNON DROIT D'ENFANCE (191483) pour son projet intitulé « Chantier éducatif forêt comestible» (2020_10599).

Article 11 : Les dépenses correspondantes, soit 47 500 euros au total, seront imputées sur les crédits de la direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO